

Révision des séries de l'emploi intérimaire

8 juin 2023

Lors de la publication des données sur le 1^{er} trimestre 2023, les séries de l'emploi intérimaire sont révisées. Plusieurs modifications sont apportées :

1. Les informations concernant la localisation et le secteur d'activité des établissements utilisateurs (ETU), où les missions d'intérim sont effectuées, étaient jusqu'à présent quasi-exclusivement issues des déclarations sociales nominatives (DSN), ou des relevés de mission d'intérim (RMM, avant 2017), transmises par les établissements de travail temporaire (ETT). Seules les données manquantes ou manifestement erronées faisaient l'objet d'un redressement. Désormais, à partir des données de 2017, cette information est récupérée prioritairement dans le Répertoire Commun des Déclarants (RCD) opéré par l'Urssaf, et dans le répertoire Sirene (Insee), à partir de l'identifiant (siret) de l'établissement utilisateur déclaré en DSN¹. Ces redressements améliorent la précision des données, et permettent de pallier les incohérences dans le temps et entre ETT déclarants.

L'information sur la localisation des ETT était quant à elle déjà redressée à partir du répertoire Sirene. La méthode est inchangée, à l'exception de quelques raffinements pour certains territoires spécifiques (les départements et régions d'Outre-Mer –DROM– et la Corse).

Ces changements modifient la répartition des contrats entre secteurs ou territoires. Ils n'ont qu'un effet minime au niveau national : ils sont alors liés à des inclusions ou à des exclusions du champ de la France hors Mayotte ; cela concerne au plus quelques centaines de contrats en fin de mois, à la baisse ou à la hausse. Les révisions peuvent en revanche être plus importantes pour certaines séries sectorielles (Figure 1) ou régionales (Figure 2).

Au niveau sectoriel, les révisions concernent davantage quelques secteurs dont les effectifs intérimaires sont limités, notamment les activités immobilières (LZ), les activités financières et d'assurance (KZ), les autres activités de services (RU) ou l'agriculture, la sylviculture et la pêche (AZ).

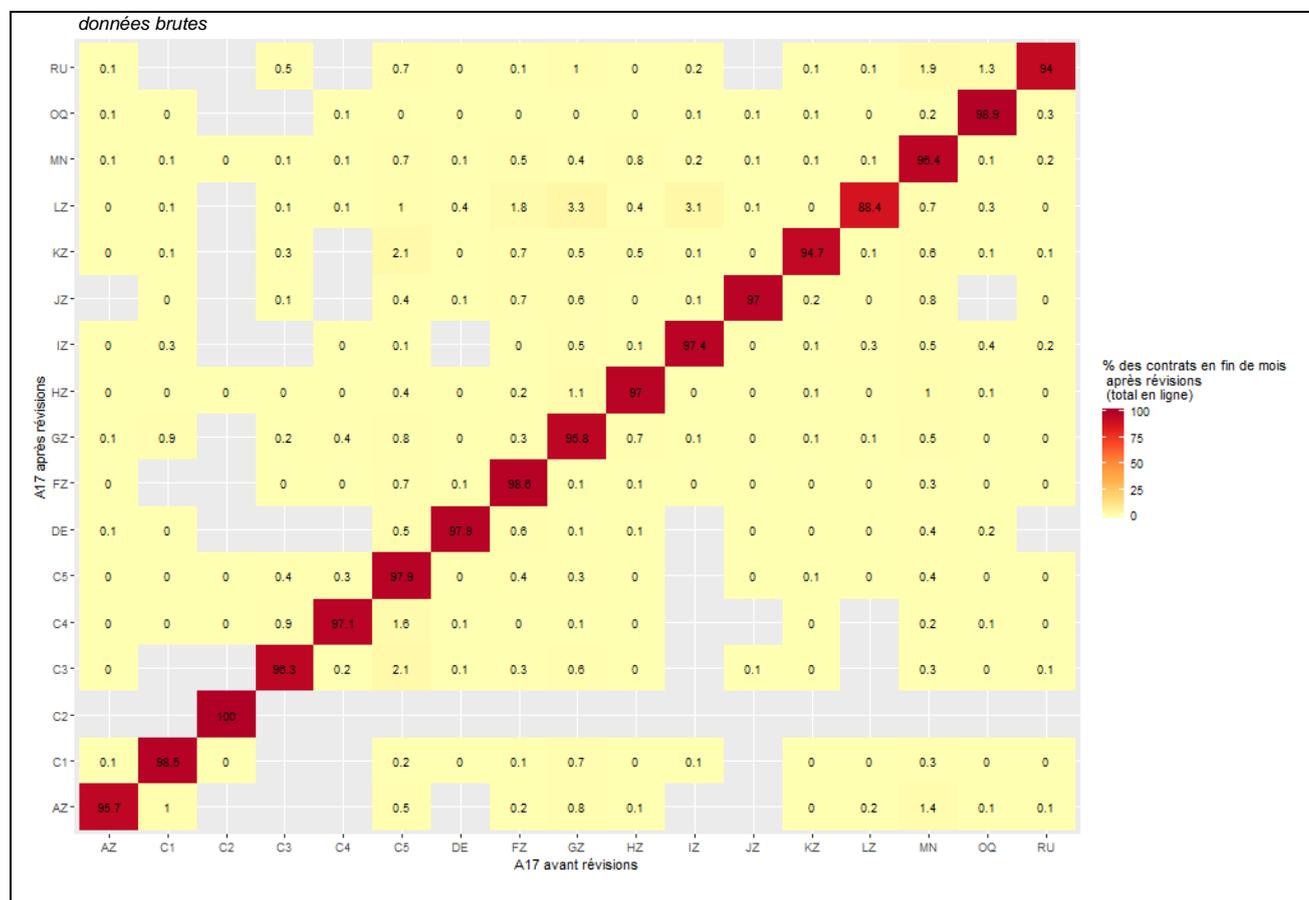
Au niveau régional, le nombre d'intérimaires est révisé en légère hausse en Île-de-France au détriment du Grand Est, des Hauts-de-France et de l'Auvergne Rhône-Alpes. Les révisions des séries des DROM sont plus importantes, la répartition entre les 4 territoires étant améliorée.

2. Le redressement des données issues des DSN conduit à ajuster les coefficients de réropolation entre la source historique des RMM [[Voir la note de révision des séries de l'emploi intérimaire du 12 juin 2018](#)] et la source DSN, ce qui engendre des révisions avant 2017. L'effet de cette modification est minime au niveau national, mais peut être plus important pour certaines séries sectorielles ou géographiques avec de faibles effectifs d'intérimaires.
3. Enfin, à l'occasion des révisions des données brutes, et comme chaque année au moment de la publication des données du 1^{er} trimestre, les modèles de correction des variations saisonnières (CVS) des séries nationales sont ré-estimés. Cela génère des révisions limitées, principalement sur le passé récent.

¹ L'information déclarée en DSN reste privilégiée dans trois cas, représentant de l'ordre de 30 % des contrats : pour les missions déclarées au siège social d'une entreprise multi-établissement, pour les CDI intérimaires, et, par défaut, quand le siret utilisateur déclaré en DSN n'est pas retrouvé dans les référentiels (RCD ou Sirene).

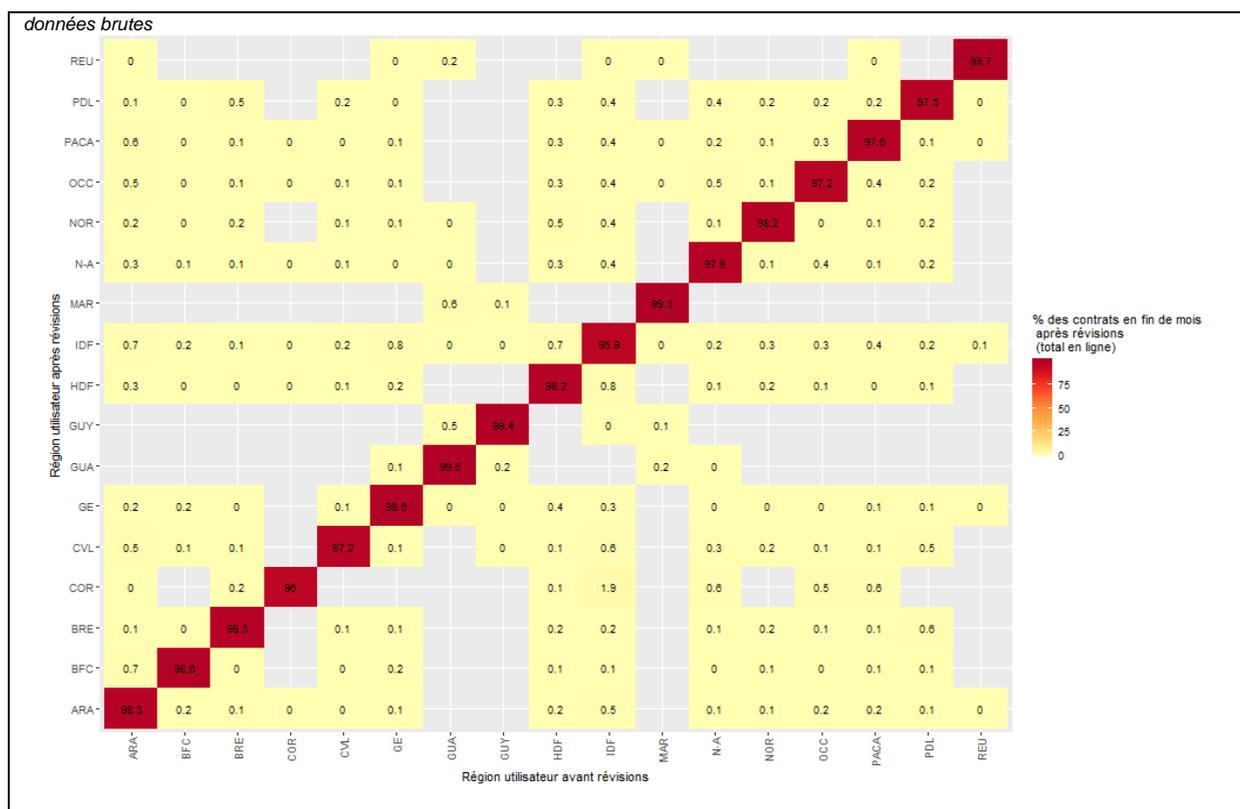
In fine, la révision de la série nationale du nombre d'intérimaires en fin de mois (données CVS) est nulle en moyenne entre janvier 2000 et mars 2023. Elle est comprise entre -0,8 % et +0,7 % selon les mois (Figure 3a).

Figure 1 | Comparaison de la répartition des contrats fin décembre 2022 par secteur d'activité A17, avant et après révisions



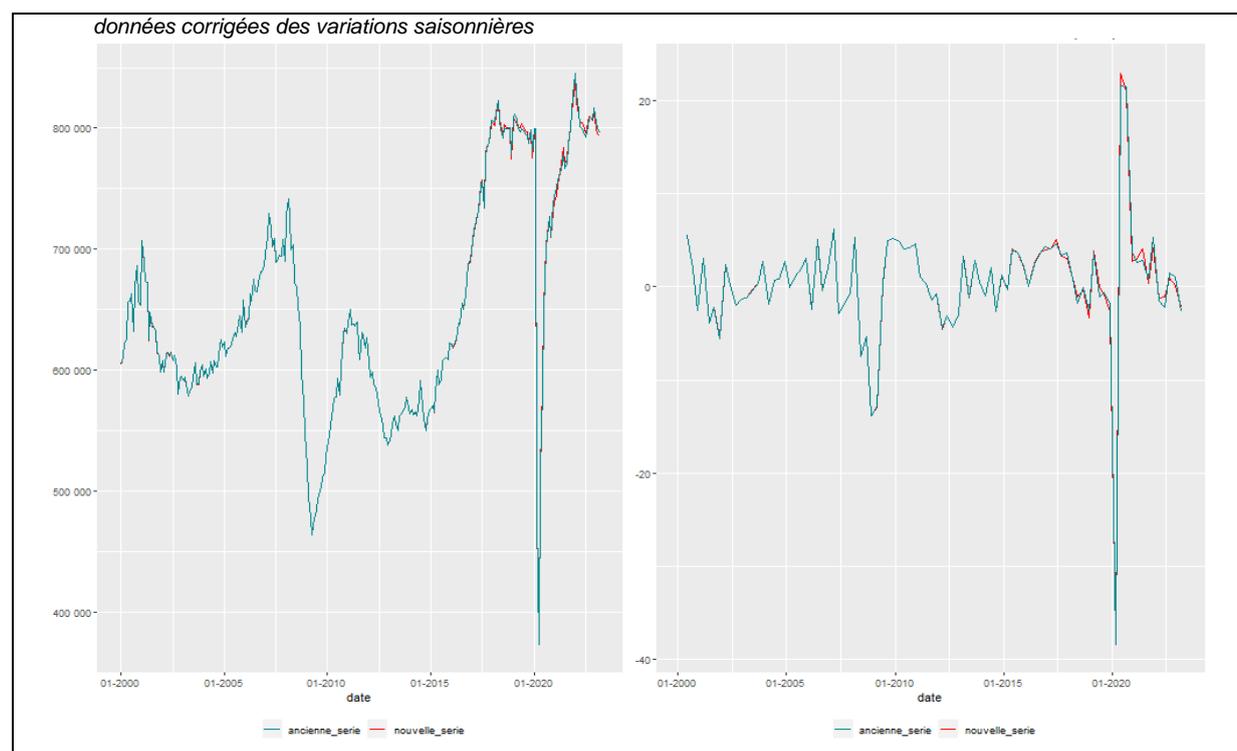
Lecture : fin décembre 2022, parmi les contrats effectués dans le secteur transport-entreposage (HZ) après révisions, 97,0 % l'étaient aussi avant révisions, 1,1 % étaient effectués dans le secteur du commerce (GZ) et 1,0 % dans le secteur des services aux entreprises (MN).
Champ : France hors Mayotte, ensemble des contrats d'intérim (contrats de mission et CDI intérimaires).
Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN).

Figure 2 | Comparaison de la répartition des contrats fin décembre 2022 par région de l'établissement utilisateur, avant et après révisions



Lecture : fin décembre 2022, parmi les contrats effectués en Ile-de-France (IDF) après révisions, 95,9 % l'étaient aussi avant révisions, 0,8 % étaient effectués dans le Grand Est (GE), 0,7 % en Auvergne-Rhône-Alpes (ARA) et 0,7 % dans les Hauts-de-France (HDF).
Champ : France hors Mayotte, ensemble des contrats d'intérim (contrats de mission et CDI intérimaires).
Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN).

Figure 3a et 3b | Révisions de l'emploi intérimaire en fin de mois : en niveau (3a – gauche) et en variations trimestrielles (3b – droite)



Champ : France hors Mayotte, ensemble des contrats d'intérim (contrats de mission et CDI intérimaires).
Source : Dares, exploitation des déclarations sociales nominatives (DSN) et des fichiers de Pôle emploi de déclarations mensuelles des agences d'intérim (RMM).